

cit  de city of

VERDUN

Am nagement de L' LE DES SOEURS
NUNS' ISLAND Development

AVANT-PROJET

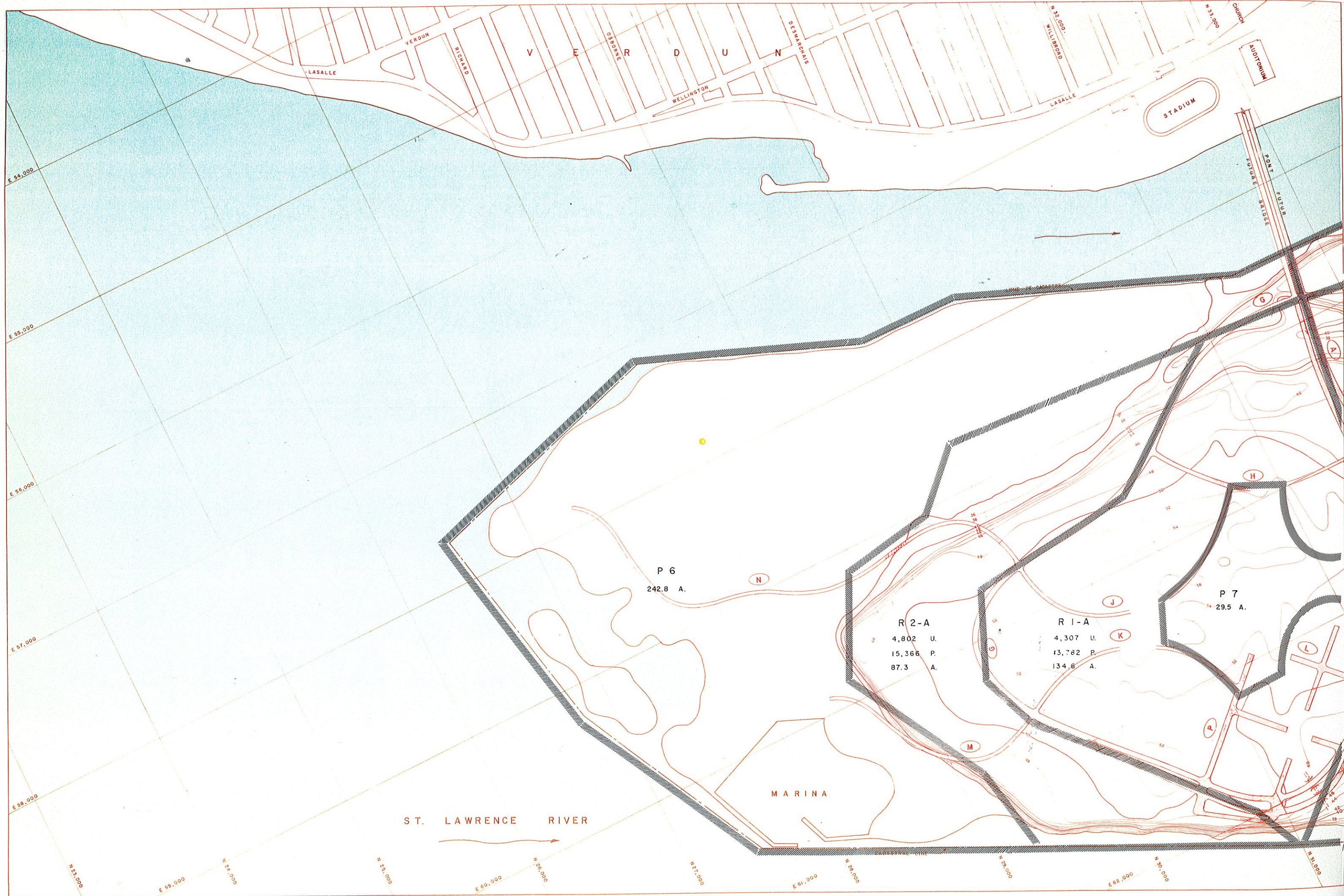
LA SOCI T  BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE
LALONDE, VALOIS, LAMARRE, VALOIS & ASSOCI S
MOFFATT & NICHOL

ING NIEURS-CONSEILS

CONSULTING ENGINEERS

Propri t  de:
Ville de Montr al
D partement de Verdun
Ing nierie

#295





CHAPITRE 18

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CHAPTER 18

PARKS AND PLAYGROUNDS

18.1 SYSTEME DE VERDURE

Les besoins d'espace vert et de récréation d'une population urbaine sont peut-être moins apparents que la nécessité évidente de rues, égouts et aqueduc. Néanmoins, une fois ces services de base obtenus, le confort, la satisfaction et l'attrait d'un secteur résidentiel s'appuie sur un système de verdure bien préparé et équipé, et sur un programme de récréation utilisant le système et les bâtiments.

Le terme "système de verdure" englobe tout l'espace libre réservé à l'usage de la population. Il comprend les grandes surfaces laissées à l'état naturel telles que: ceintures de verdure, rives et voies de promenade, accessibles à ceux qui veulent les utiliser pour des picnics, l'équitation, la marche, le camping, tout aussi bien que les parcs conventionnels des zones résidentielles. Il inclut donc de larges étendues relativement éloignées, quelquefois accessibles seulement par automobile, tout aussi bien que les espaces verts plus petits, rapprochés des secteurs résidentiels.

Le plan directeur de l'île prévoit un système de verdure. De grands parcs situés dans chacun des trois districts résidentiels, et reliés entre-eux par un système de promenade et de sentiers, établiront la structure de base des parcs et de l'espace libre pour l'ensemble de l'île. A l'intérieur de chaque district les voisinages résidentiels sont planifiés de façon à orienter vers le parc central par un système de sentiers pour piétons. Par ces allées, un résident pourra se rendre à pied directement au centre d'achat communautaire, aux écoles, au centre de récréation, au parc de jeux communautaire, aux petits parcs et aux bords de l'eau.

18.2 SYSTEME DE PARCS AMENAGES

Bien que le besoin d'un système complet de verdure est reconnu, cette étude sera concentrée sur les exigences des espaces verts aménagés au public, qui pour la plupart nécessitent les principales dépenses d'implantation et d'entretien.

18.2.1 Terrains de jeux des voisinages

Les terrains de jeux pour les plus jeunes font partie du système de parcs aménagés. L'équipement comprend des petites balançoires, des glissoires, des carrés de sable et autres structures stimulant l'imagination des enfants au jeu. Ces terrains sont généralement à proximité des résidences et sont protégés des zones de danger tel que le trafic et les sports plus violents. Ils peuvent être clôturés et avoir des entrées contrôlées. Lorsque bien situés ils peuvent faire partie d'un grand parc d'activités sportives. Il peut y avoir quelques arbres donnant de l'ombre et des bancs pour y asseoir les adultes devant surveiller les enfants ou observer leurs activités.

18.1 THE GREEN SYSTEM

The needs for open space and recreational facilities of an urban population are perhaps less apparent than the more definite physical requirements such as streets, sewers and water supply. Nevertheless, while the latter are today taken for granted, the real factor of desirability, satisfaction and comfort of residential areas revolves around a well designed and adequately equipped green system, and a recreational program using the system and buildings.

The term "green system" encompasses all open space reserved for the use of the population. It includes such wide and untouched areas as greenbelts, shorelines and parkways, accessible for use as picnic areas, hiking, camping, riding and walking, as well as the formal park system in the residential areas. It includes large acreages relatively far from homes, sometimes requiring automobile access, as well as smaller green spaces closer to the residential areas.

The master design plan for the Island incorporates a planned green system. Large parks located in each of the three residential communities, linked together by a parkway and walkway system, will establish the primary park and open space structure for the total island. Within each community, the residential neighborhoods are planned to orient to the central park via a system of pedestrian greenways. From the greenways, a resident may walk directly to the community shopping centre, schools, recreation centre, community play park, and to the small parks and promenade on the river's edge.

18.2 THE FORMAL PARK SYSTEM

While the need for a total system is recognized, this study will focus on the requirements of the formal public green spaces, which are for the most part those requiring the major outlay in funds for improvements and maintenance.

18.2.1 Neighbourhood Play Lots

The play lots for youngsters constitute one part of the formal park system. Here equipment includes small swings, slides, a sandbox and other structures that stimulate the playful imagination of the children. These lots are usually close to the place of residence and carefully screened from danger zones such as traffic or other active sports areas. They may be fenced and have controlled entrances. If properly located they could be part of a larger sports park. There may be a few shade trees and benches for adults to sit and supervise the children or simply to enjoy the display of activity.

Sur l'île, des petits terrains de jeux pour enfants de 1 à 5 ans pourraient, par exemple, être aménagés le long des allées passant au travers du secteur des maisonnettes. Ces petits terrains de jeux pourraient contenir une balançoire, un carré de sable et une glissoire. En vue de la conservation du gazon, une certaine superficie sans pelouse sera requise. Une surface de 300 à 400 pieds carrés est nécessaire pour l'équipement suggéré. La construction et l'entretien de ces parcs seraient la responsabilité de l'entreprise privée. Pour la première subdivision résidentielle quatre de ces parcs seront suffisants, tous situés près des maisonnettes qui sont susceptibles d'avoir le plus grand nombre de jeunes enfants.

Un autre genre de terrain de jeux devant être utilisé par des enfants d'âge plus étendu, et ayant des activités plus variées, est projeté à côté de chaque centre communautaire dans le parc central. Ces terrains d'une superficie d'un demi à un acre, comprendront toutes sortes d'équipement de jeux et sculpture créatifs pour des enfants âgés de 3 à 8 ans. Il sera désirable d'ériger une clôture ou un mur bas autour de ces terrains pour y maintenir un contrôle et empêcher tous conflits avec les activités des enfants plus âgés. En vue d'y aménager un caractère intéressant, on utilisera dans la construction de ces terrains des grandes étendues de pavage, des changements de pentes et de niveau et des formes inusitées de terrains. La surveillance et le contrôle seront assurés par l'établissement d'une liaison étroite du site avec le bâtiment du centre communautaire. Dans chaque parc central, deux de ces grands terrains de jeux pourraient être aménagés et de préférence seraient la responsabilité de la municipalité.

Un troisième genre de terrain de jeux est prévu pour les parcs le long du bord de l'eau. Cette étendue sera conçue en fonction du paysage et des formes de terrains de chaque parc riverain. L'équipement de jeux et les surfaces pavées seront placés de façon à accentuer des points d'intérêts, au lieu d'être groupés dans un endroit spécifique. Ces terrains de jeux desserviront les enfants résidant dans les maisonnettes et les gratte-cielles côtoyant le rivage, ainsi que les résidents de la zone intérieure.

18.2.2 Parcs de district

La plupart des facilités récréatives pour les enfants plus âgés, les adolescents et les adultes seront concentrés dans le parc central de chaque district. Tous les sports extérieurs, tels que balle molle, baseball, soccer, football et hockey, ainsi que les surfaces aménagées pour le ballon panier, le volley-ball et le tennis seront situés près des écoles.

Ces facilités seront projetées pour servir au programme d'éducation physique scolaire durant le jour et à la communauté durant les autres périodes. L'équipement type d'un tel parc est montré sur la planche 18-2. Le plan préliminaire de l'utilisation du sol pour fins de parc indique qu'environ quinze acres de terrains seront disponibles pour le parc de district dans le district Boisé. Dans les deux districts "Pré" environ la moitié de la superficie sera disponible pour de semblables usages.

Chaque bâtiment du centre communautaire et sa piscine adjacente est conçue de façon à desservir la population située à un quart de mille du parc. Trois de ces centres sont

On the Island, for example, small play lots could be located adjacent to the walkways that pass through the townhouse areas, as play lots for children from 1 to 5 years of age. These small play lots might include a swing, sand box and a sliding board. A limited area of hard surface will be required to maintain the landscape of the immediate play lot. An area of 300 to 400 square feet is needed for the equipment suggested. The development and maintenance of these play areas would be the responsibility of the developer. Four of these play lots would be sufficient for the first residential area, all located near the townhouse units that are likely to have a larger number of young children.

Another type of play lot designed for a broader age group and wider range of activities is planned for the area adjacent to each community centre in the central park. These parks will cover one-half to one acre sites and contain all forms of creative play equipment and sculpture for children from 3 to 8 years of age. A fence or low wall will be desirable around these areas to maintain control and eliminate conflict with the activities of older children. The use of earth form, changing grades and larger areas of pavement will be important to the development of an exciting character in these play lots. By establishing a direct site relationship with the community centre building, control and supervision will be achievable. Two of these large play lots might be developed within each central park. This could be the responsibility of the Municipality.

In the park areas located along the river edge, a third type of play lot is planned. This area will be designed around the landscape pattern and land form of the individual river park. Placement of play sculptures or paved surfaces will provide accents along the walkway system in the park, rather than concentrating all development in one specific area. These play lots and parks will serve the children residing in the townhouse and highrise structures paralleling the water's edge, as well as residents from the interior zone.

18.2.2 Community Parks

The primary recreation facilities for older children, teenagers and adults will be concentrated in the central park of each community. All play fields, such as softball, baseball, soccer, football and hockey, in addition to hard surface courts for basketball, volleyball and tennis will be located on the land around the schools.

These facilities will be designed to serve the physical education program of the school through the day, and the community during other periods. Typical equipment for a community park is indicated on Plate 18-2. The preliminary land use plan for parks in the Wooded Community indicates that approximately fifteen acres of land will be available for community park activities. About one-half of the acreage in each of the other two Meadow Communities will be available for similar recreation facilities.

Each of the community centre buildings and related swimming pools are designed to serve residents within a quarter mile of the park. Three of these centres are planned for the

prévus pour le district "Boisé" et on en prévoit un pour chaque district "Pré". Des piscines et facilités communautaires additionnelles seront construites en rapport avec les gratte-ciels résidentiels du bord de l'eau. Ces facilités récréatives seront ajoutées aux cinq centres communautaires majeurs prévus pour les trois districts résidentiels.

18.2.3 Parc de l'île

Une population de 20,000 à 40,000 habitants se doit, idéalement, d'avoir des aménagements encore plus complets de terrains de jeux, terrains de sports et de divertissements.

Les aménagements sportifs et récréatifs devant desservir les résidents des trois districts résidentiels seront situés dans le parc de 200 acres de la section sud-ouest de l'île. Une administration mixte, municipale et entreprise privée, verra à la construction et à la gestion de ce parc. En plus du terrain de golf, qui sera un des principaux usages récréatifs, l'on prévoit la possibilité d'y incorporer les activités sportives et intérieures demandant de grands espaces, nécessitant des aires de stationnement, et l'usage suffisant qu'apporterait la population de plusieurs districts. Ce parc satisfera aux besoins récréatifs à grande échelle des résidents de l'île de la même manière que le parc du bord de l'eau satisfait aux besoins des citoyens de Verdun. L'aménagement spécifique de ce parc sera déterminé à mesure que la population de l'île s'accroît, et que le terrain devient disponible par le remplissage.

18.3 RELATION ENTRE LE SYSTEME DE VERDURE ET LES PARCS CONVENTIONNELS

Les promenades qui relient entre-elles le parc central de chaque district ont une large bande médiane qui sera paysagée et inclura des allées à piétons. Tout en faisant partie de l'emprise publique, elle revêtera l'apparence et servira au système des parcs. Les allées larges et sentiers pourront être utilisés par les cyclistes pour circuler entre les différents parcs et voisinages résidentiels. Des passages en contrebas sont prévus pour les piétons entre les parcs au sud et au nord, la promenade au centre de l'île. D'autres passages seront construits sous les artères majeures pour permettre aux piétons une circulation sécuritaire et commode du centre de l'île au bord de l'eau et à la promenade.

La structure globale des parcs, promenades et espaces libres sur l'île, assurera une organisation visuelle et physique pour les 50,000 résidents et les milliers d'employés et de visiteurs. L'automobiliste qui circulera sur le système de route, ou le piéton utilisant la promenade ou les sentiers, sera continuellement en contact avec la structure globale des parcs et des espaces libres.

18.4 LA FONCTION DE L'ECOLE ET DU PARC

Le plan directeur propose le concept très louable des écoles dans les parcs. Par une telle association, les aménagements soit dans les écoles, soit dans les parcs sont pleinement utilisés. La possibilité supplémentaire d'utiliser les aménagements des écoles pour l'usage culturel des adultes ne devrait pas être écartée.

Wooded Community and one is programmed in each of the Meadow Communities. Additional pools and community facilities will be built in relationship to the high rise residential apartments along the river edge. These recreation facilities will be in addition to the five major community centres planned for the three residential communities.

18.2.3 Island Park

Ideally, another much more intensive development of sports fields, play areas and promenades is supported by a group of 20,000 to 40,000 people.

The recreation and athletic facilities that will be developed to serve the residents of all three residential communities will be located in the 200 acre park on the southwest section of the Island. This park area will be developed and operated by a combination of public and private agencies. A golf course will be one of the primary recreation uses programmed for this park, along with potential indoor-outdoor athletic facilities that require greater land coverage, spectator parking space, and the support of several residential communities. This park will satisfy the large scale recreational needs of the Island residents the same way the riverfront park to the west in serving the citizens of Verdun. The actual program of facilities for this large land acreage will be determined as the Island population expands and the land is made available through the landfill operation.

18.3 INTERRELATIONSHIP OF FORMAL PARKS WITH THE GREEN SYSTEM

The parkways that link the central park areas of each community together, contain a wide pedestrian median for walks and landscaping. This area is part of the public right-of-way, but will function and appear as part of the park system. The wide walks or paths will also be used for bicycle circulation between the various parks and residential neighbourhoods. Pedestrian underpasses are planned along the parkway to permit circulation between the central parks north and south of the parkway. Additional underpasses will be constructed along the major traffic routes to allow for safe and convenient pedestrian circulation from the centre portion of the Island to the river edge parks and promenade.

The total structure of parks, parkways and open space on the Island will assure the development of a visual and physical organization for the 50,000 residents and the thousands of employees and visitors on the Island. An individual driving on the road system or a pedestrian walking along the parkway or greenway will have a continuing relationship with the total park and open space structure.

18.4 THE FUNCTION OF SCHOOL AND PARK

The master design plan proposes the very laudable concept of schools in the parks. This combination encourages full use of facilities which are in the school buildings or in the public parks. The further possibility of using school facilities for adult cultural programs should not be overlooked.

18.5 DIVERTISSEMENT DES ADULTES

Le divertissement des adultes mérite considération. Alors que la description du système de parcs s'occupait surtout des jeunes, il y a aussi un besoin de servir les adultes. Même si quelqu'un s'adonne à des sports comme le tir-à-l'arc ou le curling, qui demandent des aménagements pouvant être donnés par la municipalité, beaucoup préfèrent des occupations plus sédentaires ou plus culturelles. Leurs besoins en autant que l'espace libre est concerné, ne sont pas élevés. Ces activités peuvent prendre place dans les centres communautaires.

18.6 CONCLUSIONS

Tel que requis par les besoins des résidents et de la municipalité, le système de parcs doit être pensé en fonction d'en retirer les plus grands bénéfices, en faisant le plus possible usages multiples des nombreux terrains et bâtiments. La classification du système doit être clairement définie car ceci est un facteur de localisation important.

Une façon d'aborder la localisation et l'organisation des aires récréatives a été donnée dans ce chapitre. Certains facteurs doivent être respectés. Ainsi, les terrains de jeux des petits, comme exemple, doivent nécessairement être répartis près des habitations des secteurs résidentiels. Les autres parcs peuvent être plus regroupés et centralisés. Le transport et l'accessibilité sont de moindre importance à mesure que l'âge des groupes augmente. A ce moment, l'intérêt des environs commence à jouer un rôle plus important. Il est recommandé que les centres récréatifs d'intérêt particulièrement culturel soient localisés dans, ou près du centre urbanisé pour en assurer la participation la plus active et créer l'atmosphère propice.

18.5 ADULT RECREATION

Adult recreation programs may be mentioned in passing. While the discussion of the park system focussed mainly on youngsters, there is also a need to serve the adults. Their activities may require municipal facilities and equipment for such sports as archery and curling. Many adults, however, prefer a more relaxing form of recreation and may indulge in handicraft of various types or other cultural pursuits. Their requirements, as far as open space is concerned, are not heavy. These activities could take place in the community centres.

18.6 CONCLUSIONS

In the system of parks, as governed by the requirements of the residents and the municipality, emphasis should be placed on a properly coordinated scheme which makes multiple use of as many areas and buildings as possible. The hierarchy of the system should be clearly defined as this affects location factors.

An attempt has been made in this chapter to outline a possible approach. Certain locational and area factors must be respected. Thus, the play lots, for instance, would necessarily be distributed throughout the residential areas close to homes. Other parks can be more centralized. As the ages of the groups engaging in the various activities rise, transportation and accessibility are less of a problem. Here, the interest of the surroundings begin to play more important roles. It is recommended that particularly cultural recreation areas be located near or in the town centre for a successful urban atmosphere and high attendance.